L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 8 FEVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE jeune fille française désirerait se placer comme gouvernante. Elle enseigne le français, l'allemand et le piano. S'adresser aux initiales L. C., bureau de l'Abeille.
8 fév—1cf

DEMANDES.

ON demande—Une jeune femme, bien recommandée, pour faire la cuisine pour une petite famille de deux personnes, et qui puisse rendre utile à la maison. L'endroit est à trois milles de la ville. Bonne maison et bon salaire. S'adresser à GROCER, bureau de l'Abeille.
8 fév—1cf

A VENDRE.

A VENDRE—Pour causes de maladie et désirant se retirer des affaires, on vendra un cafe et pension. S'adresser à la lettre "B," bureau du journal. 31 janv—1mm

PEERLESS DYES Les meilleurs. Ces Droguistes.

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, héritière de ses enfants mineurs, Maria Mota Seiferth, Johanna Elisabeth et William Seiferth, a fait adresser à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

A ces fins et le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de la pétitionnaire ne devait pas être agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE,
Deputé Greffier.
2Janv—1f p sem en 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Ebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 632—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wilhelmina Ebert, veuve du Charles Ebert, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 fév—8 13 17

Succession de John M. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,133 — Division A—Attendu que Eugène M. Shannon a présenté pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

Succession de Thos. McCormick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 7824—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le quatrième compte présenté par Christy Connell exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30janv—30—fév 3 8

Succession de George W. Charlton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 25,918.—Division C.—Attendu que Mary E. Charlton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu George W. Charlton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30janv—30 fev 3 8

Succession de Luigi Izzo.

COUR CIVILE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,862—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viner, administrateur public d'administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31janv—31—5 96fv

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vallmanr, ses créanciers—No 26,120—Division B—Ordre de Cour—Quelques-uns des biens du pétitionnaire, Joseph Vallmanr, sont et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue au bureau de N. N. Trist, notaire, au No 162 rue Carondelet, le samedi, 16 février 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'entendre et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8janv—8 19 3mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,600—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns, comme membres et individuellement sont convoqués et sommés paraissant Ferdinand Kirchner, d'autre, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de fixer les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et toutes autres propriétés en la possession du syndic doivent être vendues, et de prendre telle autre mesure qui sera nécessaire pour permettre au syndic de terminer les affaires de cette succession.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8janv—3f au 12 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,881—Dividende A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmuth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, au No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit débiteur, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 janv—3f au 14 fév

ATTRAIT SANS PRECEDENT

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

GROS LOTS: $300,000

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La cette loi a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** qui lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons aux tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5.00; Dixième de Billet $2.00; Vingtième de Billet $1.00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$200,000	$200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
2,133 Lots se montant à		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Les Prix payés à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera du service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

N'oubliez pas de bien noter le Prix de la plus petite fraction de billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait et sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prêtez-vous donc des contrefaçons et des plans assommoirs.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

B. J. Brensing vs Peter Kiernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,565—En vertu d'un writ de fieri facias contre la Daily News Publishing Company, garnisheed, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le même district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Bartaria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 600 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 570 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2873 pieds de face au Canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5900 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 598 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 598 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1303 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1303 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Bartaria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Plan sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Dot. de Armas, notaire. 26janv—20 fév 2 9 16 23 mars 2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Un bon cheval, brûleurs à café, théâtres, grande théâtre ornementée.

Dans l'affaire de Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—VENDREDI, 8 février 1889, à 11 heures a. m., sur l'Esplanade ventes, 1000 pieds de long sur 100 pieds de large, ci-dessus, le procédera à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 février 1889, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Devant la remise et les écuries du vente de Wm. R. Leonard, No 70 rue Baronne—

Un cheval de course bai de valeur appelé "Claud Breman".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6fév—6 11 15 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à coudre, etc.

Dr Walter Bailey Sr vs John Haybl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,690—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes avantages et dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Burgundy, Barracks, Broad et Hôpital, mesurant soixante-douze pieds de face à la rue Burgundy, commençant à une distance de quarante-huit pieds de l'encignure de la rue Barracks en montant vers la rue Hôpital sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces entre lignes parallèles, acquis par le défendeur de John Straus par acte passé pardevant M. A. Ducros, notaire, le 29 septembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21janv—21,28—4 11 18,23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc. du "Southern Laundry", aussi un cheval et wagon.

Conway & Carter vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,318—Un vertu d'un ordre de vente, daté du 25 janvier 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 février 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 138 et 140 rue Julie, le contenu du local connu sous le nom de "Southern Laundry" comprenant une chaudière à bouilloire, une machine pour coloriser à manchettes, une machine pour chemises et un à repasser pour bandes, une toute pour colonne à laver O. X., un lot de tuyaux, un lot de tables, chaises, courbes, poulies, foyaux, fers, chaudiers, papiers etc., et divers autres articles relatifs à la buanderie, conformément à l'inventaire enregistré.

Aussi, un cheval, un wagon et harnais.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
26janv—26 29—5, 9 fev

ANNONCE JUDICIAIRE.

New Orleans Gaslight Company vs Lizette M. Dexter et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,603—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 février 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Lizette M. Dexter dans un certain procès maintenant en suspens devant la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, au sujet titre Lizette M. Dexter vs David Bidwell; No 19,916 Division K du dossier de ladite cour; le dit procès fut entamé le 16 avril 1887, dans lequel elle prétend être la seule héritière de feu B. de Bar et comme telle la propriétaire de la propriété ci-après décrite: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, connu et désigné comme le Théâtre St-Charles, de la valeur de cent mille piastres, et tous les droits et privilèges lui appartenant, ainsi que toutes les installations, chaises, scénerie, machinerie, appareils, insignes qui y sont et lui appartiennent, situé dans l'Ilet borné par Commercial Place, les rues St-Charles, Camp et Poydras, mesurant quatre vingts pieds de face sur la rue St-Charles sur cent soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans le dit procès, la dite Mme Lizette Dexter réclame aussi les revenus de la dite propriété au taux de trois mille piastres par an à partir du 3 mars 1880. Dans le dit procès, le défendant a déposé une réponse lui donnant le titre à ladite propriété et appelant une garantie son vendeur Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28 janv—4, 11, 18, 25 fev—2ms

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété faisant face au Canal Verret.

Succession de Henry Tailhand.

Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Blenville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédera à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 février 1889, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le même district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Bartaria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 600 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 570 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2873 pieds de face au Canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5900 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 598 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 598 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1303 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1303 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Bartaria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Plan sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Dot. de Armas, notaire. 26janv—20 fév 2 9 16 23 mars 2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Un bon cheval, brûleurs à café, théâtres, grande théâtre ornementée.

Dans l'affaire de Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—VENDREDI, 8 février 1889, à 11 heures a. m., sur l'Esplanade ventes, 1000 pieds de long sur 100 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 570 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2873 pieds de face au Canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5900 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 598 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 598 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1303 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1303 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Bartaria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Plan sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19janv—19, 26—2, 9, 16, 24 fév.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Résidence centrale de choix,

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 25,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., W. A. Kornbaghan, encanteur—bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, appartenant à un côté par la propriété appartenant anciennement à Caroline Dumaine ou ses héritiers et de l'autre côté, par la propriété appartenant anciennement à A. Morphy, ou ses héritiers, et, dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Picaud, ou ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et confortablement distribuée, ayant une façade en "Baltimore pressed bricks" et des appartements convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue comme le No 76 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Lavillebeuvre, offrant tout le bien être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables mensuellement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur devra tenir les améliorations assurées et en transférer la police au détenteur ou détenteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Legier, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

10janv—16 17 18 19 26—4fév 2 9 16

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, lundi soir, 31 décembre 1888.

Comptant	$844,970 71
Change	50,058 82
Prêts sur demande et escomptes	1,302,676 02
Actions	29,062 50
Propriétés foncières	42,203 87
	$2,269,971 92
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	140,320 83
Dépôts individuels	1,828,660 09
Dividendes non payés	1,092 00
	$2,269,971 92

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1888.
(Signé) ANT. DORIOCOURT,
1er jan—1f Notaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y compris la résidence du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Chestnut, Philip et Colisée; la dite portion de terre comprend les lots ou portions de terre comme suit, à savoir:

Premièrement.—La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face à la rue Coliseum de 105 pieds 10 pouces et 2 3/4 d'un pouce et à la même profondeur sur la ligne parallèle opposée à la plus courte ligne de l'Ilet, bornée par les rues St-Charles, Commune, Camp et Carondelet, mesurant dans le fond 78 pieds 10 pouces, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par Thompson, député voyer de ville, le 5 octobre 1858, et déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire, en cette ville, en date du 28 novembre de la même année, formant une partie de 6 lots de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan dressé par Hedin, voyer, le 28 février 1848, et déposé comme plan No 10 à l'étude de J. B. Beard, ancien notaire en cette ville.

Deuxièmement.—Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé à la 5e quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Philip, Coliseum et Chestnut, touchant la portion de terre premièrement décrite et mesurant 40 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles et mesurant dans le fond 40 pieds; ayant une subdivision d'une et comprenant cette certaine portion de terre désignée par le No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 4 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année.

Troisièmement.—Une autre portion de terre dans le fond de la portion de terre premièrement décrite et dessus, ayant une façade sur la rue Coliseum de 25 pieds et une profondeur de 78 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond, le tout comme il est exhibé par un plan fait par R. G. Blanchard, voyer.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Coliseum, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encignure des rues Philip et Coliseum et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Coliseum et 90 pieds de profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée et mesurant dans le fond 90 pieds, formant une partie des lots Nos 11 et 12 sur une partie du plan dressé par Hedin, voyer, en date du 28 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville et plus amplement décrite sur un plan et dessus de A. G. Blanchard, voyer, en date du 7 juin 1864, dans les procédures. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre avec corridor au centre, connu par le No 241 rue Philip.

3° La moitié indivise d'un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent; le dit lot ou portion de terre en laquelle le dit défunt est le propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est-à-dire:

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 170 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Carondelet, tels des dits lots ou portions de terre sont désignés comme les lots E, F et G, sur un plan en date du 30 avril 1878, certifié par L. H. Pillé, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Beer par un acte passé pardevant Théodore Guyot, notaire, en date du 7 juillet 1881; les dits trois lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 74 pieds de profondeur sur une ligne côté. Le lot F mesure 20 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Commune.

Un autre lot ou portion de terre dans le même ilet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue de la Commune, sur 80 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne la plus opposée, et 21 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond; ce dit lot est décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, formé par les lots Nos 1, 2, 3 et 4, du dit lot ayant été cédé à Mme Dauphine et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci-dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 et 129 rue de la Commune, formant l'angle nord-est des rues St-Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCown, marque de vêtements et chaussures de dentelle, et J. D. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.

Une action de l'Association de la Variété; une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de l'Association de l'Opéra; une action de la Bourse du Coton; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; 25 actions de la compagnie dite: Southern Mutual Land Improvement, de $100 chacune; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'encan et à l'enchère de la vente de la résidence du défunt:

Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt. No 222 rue Jackson, à la quatrième district de la dite ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

Conditions de la vente—Comptant les actions, les effets mobiliers, etc., pour les immeubles, les